



Règlement intérieur

Voté au conseil d'administration du 26 février 2016

Ce règlement intérieur précise les principaux devoirs des adhérents d'Alençon Nautique Club ainsi que de leurs représentants légaux. L'accusé réception lors de l'inscription vaut acceptation et vous engage à en respecter les principes.

A ENTRAINEMENT :

Arrivée : Les nageurs doivent arriver 5 min avant le début des entraînements. La personne responsable du nageur devra s'assurer que celui-ci est pris en charge à **l'entrée du bassin.**

1. Participation :

La participation aux entraînements implique une présence régulière, le respect des horaires, des autres nageurs, de tout le personnel encadrant ainsi que des locaux.

2. Matériel :

Le nageur doit avoir tout son matériel à chaque entraînement : maillot de bain (caleçon interdit), lunettes de piscine, une bouteille d'eau, **le bonnet et les claquettes sont également obligatoires.**

3. Hygiène :

a. Le maillot de bain ne doit pas avoir été porté toute la journée ; il doit être enfilé dans le vestiaire.

b. La douche est obligatoire avant d'entrer dans l'eau.

c. Il est formellement **interdit** de se baigner avec **une serviette hygiénique** ; le port d'un tampon est possible à tout âge (cf. §sport et règles : halte aux idées reçues ! sur le site du club et document permanent à la piscine)

d. En cas de fièvre, maladie (angine, rhinopharyngite, otite...), l'adhérent ne doit pas venir à l'entraînement.

4. Locaux :

Nageurs et visiteurs s'engagent à respecter le règlement intérieur propre à l'établissement ; il est notamment **interdit de pénétrer dans les vestiaires avec les chaussures aux pieds.**

L'accès au bord du bassin est interdit aux non nageurs. Seuls les membres du bureau ont accès au bureau des entraîneurs. Les parents pourront les y trouver pour tout renseignement.

Une pièce à l'étage est réservée au public.

5. Sortie :

- a. Les enfants doivent quitter le hall de la piscine accompagnés : le club ne peut être tenu responsable de ce qui peut arriver à un enfant qui attend à l'extérieur.
- b. En cas de retard exceptionnel des parents, l'enfant se retrouvant seul dans le hall doit retourner auprès des entraîneurs qui le prendront en charge jusqu'à l'arrivée de son chauffeur.

6. Stationnement :

Les nageurs et/ou parents doivent **impérativement** utiliser le parking réservé à cet effet. La voie d'accès direct à la piscine et au gymnase est avant tout réservée aux services d'entretien et de **secours**.

7. Vestiaires :

- a. **Les vestiaires sont sans surveillance** pendant la séance d'entraînement : le club ne peut être tenu responsable des pertes ou vols qui y ont lieu ; Il est donc fortement recommandé de **n'y laisser aucun objet de valeur** : argent, bijoux, portable... Il est préférable de mettre ses affaires dans les casiers fonctionnels ou de les amener au bord du bassin.
- b. **Chaussures** : elles sont à retirer avant d'entrer dans le vestiaire et ne **doivent être remises qu'une fois sorti** de celui-ci. Par contre, il est conseillé de ne pas les laisser dans le hall/prévoir un sac plastique pour les déposer dans le vestiaire ou dans un casier.
- c. **Aides** : Les mamans sont autorisées à accompagner les filles dans le vestiaire féminin, les papas le sont également pour les garçons dans le vestiaire

masculin, afin d'éviter tout incident.

- d. **Oublis, pertes** : Vous pensez avoir perdu ou laissé un article à la piscine, prévenez rapidement entraîneurs ou dirigeants qui pourront regarder et le mettre de côté s'ils le retrouvent, ou par mail :
alencon.nautique.club@gmail.com.

B INFORMATIONS :

Les nageurs et leurs familles doivent s'intéresser à la vie du club et notamment prendre connaissance des informations qui s'y rapportent.

1. Les informations concernant le club **sont affichées dans le hall** sur le panneau de droite en montant les escaliers : N'oubliez-pas d'y jeter un œil !
2. Beaucoup d'informations se retrouvent **sur le site** anc-alenconnautiqueclub.clubeo.com. Allez-y régulièrement !
3. **Des mails** vous sont également envoyés ; merci de les ouvrir et d'y répondre s'il y a lieu (même par la négative).
4. Vous serez parfois informé **par courrier**.
5. Vos enfants peuvent avoir **des documents** à vous remettre. Demandez-leur à chaque cours car certains restent dans les sacs.
6. **Des documents** vous sont remis **à la rentrée** notamment le calendrier de la saison ; Gardez-les, consultez-les et réservez vos dates !
7. **Une réunion de rentrée** est organisée en début de saison ; elle permet de rencontrer les administrateurs du club, d'avoir un maximum d'informations sur le déroulement de l'année et aussi **de poser vos questions**.
8. **Un classeur** présentant le club est à votre disposition à la piscine ; il est à consulter sur place. N'hésitez pas à le demander.

C COMPETITIONS :

1. Engagement :
 - a. Vous **possédez** le calendrier des compétitions.

Votre enfant est en école de natation ou initiation, sachez que dans les 3 semaines environ qui précèdent celles-ci, votre enfant recevra une feuille d'inscription. Merci de la compléter et de la remettre à un responsable **dans les délais** même si la réponse est négative.

-Si votre enfant, débutant au club, se voit remettre une feuille d'inscription, c'est que les entraîneurs estiment qu'il est apte à participer.

-Pour les nageurs plus expérimentés, qui ont des entraînements quasi journaliers, la demande de participation et l'inscription à une compétition sont le plus souvent orale.

- b. Lorsqu'un enfant s'inscrit à une compétition, il doit **respecter son engagement**. Dans le cas contraire, il **DOIT PREVENIR** dès qu'il a connaissance de l'impossibilité de participer afin que les personnes qui encadrent ne s'inquiètent pas et de plus ne pas l'attendre en cas de covoiturage ou autre.
- c. **Lors d'un désistement**, le club pourra **exiger** le remboursement des frais engagés (prix des engagements, repas ...).
Un certificat médical justifiant l'absence du nageur évitera au club **une amende**. Sans celui-ci, le club pourra également demander le remboursement à la famille de cette pénalité.

2. Déplacements :

- a. Pour les compétitions « promotions » : aucun co-voiturage n'est organisé par le club. Le transport est à la charge des parents (libre à eux de s'organiser entre eux).
- b. Il va de soi qu'une personne qui accepte de transporter des enfants à l'aller, s'engage aussi pour le retour (sauf organisation préalable).
- c. **Assurance et responsabilité** : les déplacements effectués en véhicules personnels engagent la responsabilité du conducteur et non celle du club. Ainsi, le conducteur s'engage à être en règle avec la sécurité routière (permis de conduire, assurance, sobriété...)
- d. **Les départs** en compétition pour le club se font en covoiturage depuis le **parking de la piscine Rousseau** (sauf précision contraire). Les personnes qui préfèrent se rendre directement sur le lieu de compétition doivent le faire savoir afin de ne pas se faire attendre. Il est impératif de **respecter les horaires** de départ fixés.
- e. **Les retours** se font au même endroit. En cas de covoiturage des enfants, les parents

sont priés d'être aussi à l'heure au rendez-vous fixé pour les reprendre.

3. Regroupement :

Sur les lieux de compétition, les nageurs d'Alençon doivent rester ensemble. Chacun doit répondre à l'appel que fera l'entraîneur ou un encadrant du club. Un enfant s'étant rendu par ses propres moyens sur place doit signaler sa présence au plus tôt si l'appel a déjà été fait. Dans le cas contraire, l'entraîneur risque de déclarer son forfait.

4. Equipement :

Chaque nageur doit **obligatoirement** porter l'équipement du club (bonnet et tee-shirt) **à chaque compétition** afin, d'une part, qu'on le repère mieux et d'autre part, pour véhiculer les couleurs du club.

Un bonnet sera remis au nouveau licencié lors de sa première compétition. Il s'engagera à financer le tee-shirt aux couleurs du club.

En cas de perte ou détérioration en cours de saison, le nageur **s'engage à racheter** l'équipement manquant auprès des dirigeants du club.

5. Repas:

a. Pour les compétitions à la journée, la prise des repas se fera en collectivité. Le club se charge de la réservation. Une participation **financière par nageur** sera demandée aux familles, **payable d'avance**. Si le repas n'est pas pris avec le groupe, merci de le signaler dès l'inscription (par défaut les montants seront dus).

b. Si la distance ne permet pas de rentrer chaque soir, une participation sera également demandée pour chaque repas principal (déjeuner et dîner).

6. Hébergement :

Pour les compétitions sur plusieurs jours, une participation pourra être demandée aux familles.

7. Encadrement :

Pour les compétitions ou stages, des officiels ou encadrants sont indispensables. Le club prendra en charge partie ou totalité des frais engagés.

8. Accompagnement :

- Lors des déplacements, **les parents** qui souhaitent se joindre au groupe pour les repas doivent le faire savoir dès l'inscription de l'enfant à la compétition. Leur repas sera **payable d'avance**.

-Selon les compétitions, si un hébergement s'avère nécessaire, le club peut éventuellement se charger d'une réservation au même hôtel que le groupe mais il reste entièrement à la charge des occupants.

-Les parents présents sur les compétitions ne doivent pas intervenir sur la vie du groupe, des personnes désignées pour l'encadrement sont là pour cela. Il ne leur est cependant pas interdit de participer à la vie de celui-ci et de côtoyer leur(s) enfant(s).

D COMPORTEMENT :

Le nageur doit avoir un comportement irréprochable tant pendant les entraînements que pendant les compétitions :

Il doit être poli, respectueux et obéissant tant avec le personnel encadrant du club que les officiels, les autres nageurs, le public...

Il doit respecter les infrastructures dans lesquelles il évolue.

En cas de non respect des consignes, il sera **sanctionné voir exclu** du club.

Toute inscription au club équivaut à l'acceptation du règlement intérieur.